

Accès à et utilisation des outils pédagogiques du point de vue du droit d'auteur au Kenya

Catherine Nafuna Nandain et Charles Nandain

Septembre 2023

Synthèse

Ce rapport présente les résultats d'une étude menée au Kenya sur l'accès aux outils pédagogiques et l'utilisation de ces outils du point de vue du droit d'auteur. L'étude visait à recenser les outils pédagogiques utilisés en classe, les stratégies d'accès à ces outils, les connaissances des enseignant·e·s en matière de droit d'auteur, les difficultés rencontrées par les enseignant·e·s dans l'application de ce droit et les moyens de les surmonter.

Les réponses apportées aux questions de la recherche ont également permis à l'étude d'évaluer l'autonomie des enseignant·e·s dans le choix des outils pédagogiques, leur capacité à les étoffer et à les adapter, ainsi que la compatibilité de la législation sur le droit d'auteur vis-à-vis des besoins transfrontaliers en matière d'enseignement et d'apprentissage à l'ère numérique. L'étude s'est également penchée sur l'harmonisation de la législation sur le droit d'auteur avec l'offre d'une éducation de qualité comme bien public.

L'examen de la littérature souligne l'importance de réfléchir aux questions liées au droit d'auteur concernant l'accès aux outils pédagogiques et leur utilisation. En effet, un accès limité à ces outils a des répercussions

directes sur la qualité de l'enseignement, ce qui se traduit par un manque de supports pédagogiques et une baisse de l'implication et des résultats des étudiant·e·s.

L'étude s'est appuyée sur une approche mixte, associant des techniques de collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives. Un modèle de recherche parallèle convergent intégrant des techniques de recherche quantitatives et qualitatives a été privilégié. Pour garantir la représentativité de l'échantillon, des techniques d'échantillonnage raisonné stratifié ont été utilisées.

107 personnes représentant les trois niveaux d'enseignement au Kenya (primaire, secondaire et supérieur), issues des 47 comtés que compte le pays, ont participé à l'étude.

Dans la section dédiée à la discussion est présentée une analyse critique des résultats de l'étude, sur la base de l'article 26 de la loi kényane sur le droit d'auteur de 2001, qui décrit les exceptions et les limitations au droit

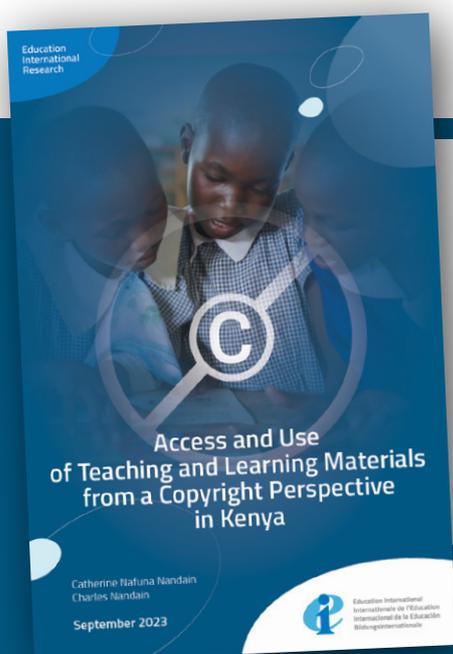


d'auteur dans le domaine de l'éducation, les huit questions de recherche et la littérature empirique existante. Les exceptions décrites dans l'article 26 favorisent l'accès aux documents protégés par le droit d'auteur dans des contextes spécifiques, tels que l'éducation, la recherche, la diffusion des connaissances et l'intérêt public.

Les résultats indiquent que : la plupart des enseignant·e·s ne connaissent pas les modes de prise en charge de l'enseignement transfrontalier ; les outils pédagogiques numériques sont largement utilisés, qu'ils soient commerciaux ou non commerciaux ; les enseignant·e·s ont fréquemment recours à des supports en libre accès, gratuits et en ligne ; de nombreux·euses enseignant·e·s kényan·e·s sont plus ou moins familiarisé·e·s avec la législation sur le droit d'auteur ; les coûts prohibitifs et les autorisations limitées constituent autant de difficultés auxquelles sont confronté·e·s les enseignant·e·s au Kenya ; et les enseignant·e·s accèdent aux supports pédagogiques protégés par le droit d'auteur en recourant à diverses stratégies, notamment en imprimant des ressources alternatives via Internet et du matériel sous licence, en créant leur propre contenu original,

en utilisant des ressources éducatives libres (REL) et en obtenant directement l'autorisation des détenteur·trice·s du droit d'auteur.

L'étude recommande de poursuivre les recherches afin de mesurer le degré d'accès et d'utilisation des outils pédagogiques, en particulier le matériel numérique, dans les bibliothèques, notamment dans l'enseignement supérieur. Il est également nécessaire de tenir compte de considérations d'ordre politique et législatif pour améliorer l'accès des enseignant·e·s aux supports pédagogiques, garantir la fourniture de matériels diversifiés qui répondent aux besoins des étudiant·e·s et complètent les supports d'enseignement traditionnels, promouvoir les ressources éducatives libres et favoriser un écosystème du droit d'auteur qui encourage la diffusion des connaissances, soutient l'accès à l'éducation et protège les droits de propriété intellectuelle.



Le rapport complet peut être téléchargé ici :
<https://eiie.io/2023CopyrightKenya>



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

www.ei-ie.org
[#eduint](https://twitter.com/eduint)